



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3188

26 mars 1993

FRANCAIS

UN LIBRARY  
MAR 29 1993  
UN/ISA COLLECTION

## PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3188e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 26 mars 1993, à 16 h 55Président : M. O'BRIEN

(Nouvelle-Zélande)

Membres : Brésil  
Cap-Vert  
Chine  
Djibouti  
Espagne  
Etats-Unis d'Amérique  
Fédération de Russie  
France  
Hongrie  
Japon  
Maroc  
Pakistan  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
VenezuelaM. SARDENBERG  
M. BARBOSA  
M. CHEN Jian  
M. OLHAYE  
M. PEDAUYE  
Mme ALBRIGHT  
M. VORONTISOV  
M. MERIMEE  
M. ERDOS  
M. HATANO  
M. SNOUSSI  
M. MARKER  
M. RICHARDSON  
M. BIVERO

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN SOMALIE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (S/25354 et Add.1 et 2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante de la Somalie une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Conformément à la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Hassan (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du nouveau rapport du Secrétaire général présenté conformément aux paragraphes 18 et 19 de la résolution 794 (1992), contenu dans le document S/25354 et Add.1 et 2.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25472, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations du Conseil. Je voudrais attirer l'attention sur la modification suivante à apporter au projet de résolution dans sa version provisoire : à la fin du paragraphe 2 du dispositif, il convient d'ajouter le mot "représentatif" après les mots "autres groupes".

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/24976 et S/25126, lettres datées du 17 décembre 1992 et du 19 janvier 1993, respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/24992 et S/25168, rapport du Secrétaire général présenté conformément aux paragraphes 18 et 19 de la résolution 794 (1992) et rapport intérimaire du Secrétaire général, respectivement; S/25072, lettre datée du 7 janvier 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/25163, lettre datée du 25 janvier 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Emirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/25312, lettre datée du 18 février 1993 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le Projet de résolution, tel qu'il a été modifié oralement dans sa version provisoire, dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la Parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. OLHAYE (Djibouti) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence pour le mois en cours. Vous avez fait preuve d'efficacité et de rares talents personnels dans la conduite de nos travaux. Je voudrais également rendre un hommage sincère à votre prédécesseur, l'ambassadeur Ahmed Snoussi, du Maroc, pour la façon exemplaire dont il s'est acquitté de ses responsabilités le mois dernier.

Nous souhaitons remercier sincèrement le Secrétaire général pour la clairvoyance et la détermination dont il a fait preuve dans l'élaboration des mesures audacieuses et d'une portée considérable qui figurent dans son rapport (S/25354) du 3 mars, destinées à rétablir l'ordre et la sécurité en Somalie. Nous voudrions également exprimer notre profonde reconnaissance aux pays - plus d'une vingtaine - qui, grâce à une initiative américaine, ont organisé une intervention humanitaire décisive pour faire front à l'insécurité générale, à l'anarchie et à l'extorsion, et pour permettre aux organisations humanitaires de soigner les mourants et de nourrir les affamés et les sous-alimentés.

Cette intervention humanitaire sans précédent a mis en exergue la réaction de la communauté internationale à la longue agonie de la Somalie, alors que les mesures prises sur le plan multinational, inadéquates et tardives, n'avaient pas réussi à produire d'effets sensibles sur l'anarchie toujours grandissante et le dénuement ignominieux. Grâce à l'impressionnante coordination des efforts militaires et civils, des résultats remarquables ont été atteints dans un court délai.

Comme je l'ai déjà dit, ma délégation estime que le rapport du Secrétaire général est particulièrement riche en informations et en enseignements. Nous estimons que le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter donne au Secrétaire général le mandat, et les ressources, qui lui sont nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités. Il convient de noter tout particulièrement l'attention accordée aux questions relatives à la transition et à la coordination entre la Force d'intervention unifiée et l'Opération élargie des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), ainsi qu'à la nécessité persistante de parvenir à un désarmement complet et effectif et à la pacification, de réorienter nos priorités en passant d'une aide purement

M. Olhaye (Djibouti)

humanitaire au relèvement et à la reconstruction, et d'aider le peuple somali à établir un gouvernement politique. L'accent mis sur les questions du déminage, du retour des réfugiés et de l'intégration de la société civile somalie dans l'édification de la nation met en lumière un tableau complexe de tout ce qui doit encore être fait pour que la Somalie puisse fonctionner en tant que pays.

La Somalie est, à bien des égards, une anomalie à notre époque, une terre qui ne possède aucun mécanisme efficace de gouvernement. Aucune institution opérationnelle d'aucune sorte n'existe - institutions financières, administration gouvernementale, écoles, hôpitaux, police, organes militaires ou politiques de gouvernement. C'est essentiellement un non-Etat. La guerre civile a porté un coup meurtrier à la longue histoire et à la longue tradition d'une seule race partageant la même terre, les mêmes coutumes, les mêmes aliments, la même langue et la même religion. La Somalie toutefois offre des signes positifs encourageants. Il existe peu d'anciennes divergences idéologiques irréconciliables ni de disparités fondamentales évidentes dans les niveaux de vie. De toute évidence, en Somalie, nous nous trouvons devant un effondrement politique et social qui se manifeste par la destruction humaine et matérielle. Mais une perception profonde subsiste, le sentiment d'exister en tant que "nation". Notre rôle en Somalie pourrait être, en fin de compte, de jeter les fondations solides d'une renaissance des institutions.

Les Somalis qui n'ont pas connu les ravages de la guerre, de la mort et de la famine sont sans aucun doute profondément reconnaissants à la communauté internationale pour ses efforts. Ils attendent impatiemment un retour à une situation normale, à la paix et à la sécurité personnelle, qui leur permettrait véritablement de voir renaître l'expression et la participation politiques. L'Ambassadeur Oakley a peut-être bien résumé les aspirations de tout Somali : "Dorénavant, le peuple somali disposera du pouvoir, et ce pouvoir ne viendra pas du fusil". Nous croyons que cela peut se réaliser.

En dernière analyse, la reconstruction de la Somalie imposera de nombreux choix cruciaux qui détermineront son avenir politique, économique et social. Et ce sont les Somalis eux-mêmes - chacun d'entre eux - qui devront faire ces choix. La question vitale pour nous est de déterminer la façon dont on peut

M. Olhaye (Djibouti)

le mieux y arriver. C'est un sujet de préoccupation non seulement pour les Somalis, mais pour la communauté internationale tout entière, car il s'agit là d'une question extrêmement délicate.

Ma délégation reste optimiste et espère que la main-d'oeuvre somalie formée et compétente qui est disponible pourrait être incitée à participer à la reconstruction de son pays ruiné. Des milliers de personnes professionnellement qualifiées, qui ont été obligées de fuir le pays, attendent partout l'occasion de revenir. Un climat favorable d'accueil et une volonté concertée d'utiliser leurs compétences doivent exister au sein des opérations de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales. Nous espérons qu'un mécanisme pourra être créé en vue d'utiliser ces différentes compétences pour parvenir plus aisément aux objectifs inséparables nationaux et internationaux.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Djibouti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. BARBOSA (Cap-Vert) : Donnant son accord aux propositions importantes faites par S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de notre organisation, le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, a autorisé le Secrétaire général et certains Etats Membres à instaurer aussi tôt que possible les conditions de sécurité nécessaires à la réalisation des opérations humanitaires en Somalie.

Cette décision constitue, à nos yeux, un virage et, sans doute, un nouveau point de départ en ce qui concerne l'intervention de la communauté internationale dans ce pays.

Le Cap-Vert, qui a toujours prôné devant le Conseil une forte intervention de la communauté internationale en Somalie, a appuyé sans aucune hésitation les propositions du Secrétaire général comprises dans les lettres qu'il a écrites au Conseil au mois de novembre 1992, et cela à un moment où beaucoup de secteurs de l'opinion publique internationale alimentaient des doutes significatifs sur la légitimité du pas que l'ONU avait décidé de franchir.

En effet, les illustres membres de ce conseil se souviendront que, dans l'intervention que j'ai prononcée au nom de ma délégation au moment de l'approbation de l'historique résolution 794 (1992) du Conseil de sécurité, j'ai affirmé ce qui suit :

"Ce qui se passe en Somalie, en plus de constituer [à proprement parler] un attentat contre l'existence de la société somalie, représente un des plus graves défis à la pleine instauration d'un ordre international nouveau sur notre planète, dans le cadre duquel l'ONU aurait un rôle d'une importance capitale à jouer.

Nous n'avons, en outre, aucun doute sur le fait que [ce] conflit national a aussi une deuxième dimension, une dimension internationale, étant donné que, de par ses répercussions sur les pays voisins, il met en danger la stabilité et la sécurité dans toute la région.

Mon pays partage donc entièrement l'analyse du Secrétaire général, dont les efforts sont hautement appréciés, [et] selon laquelle la situation somalie est devenue intolérable, les conditions existantes ne permettant pas l'efficacité de l'opération de maintien de la paix, ce qui rend dorénavant nécessaire une action de force de la communauté

M. Barbosa (Cap-Vert)

internationale visant à restaurer l'ordre, désarmer les auteurs de guerre et assurer la livraison de l'assistance humanitaire aux populations. Cette opération constituera une partie bien importante et urgente de la solution du problème somali, si nous voulons aider à créer un climat favorable permettant au peuple somali de commencer à résoudre ses problèmes politiques et à réhabiliter l'économie du pays."

(S/PV.3145, p. 18 à 20)

Les événements qui se sont produits après l'approbation de la résolution 794 (1992) du Conseil de sécurité et surtout après l'arrivée des forces des Etats-Unis d'Amérique en Somalie sont bien connus de nous tous, et l'évolution importante qui s'est opérée a non seulement prouvé la sagesse de notre décision, mais a encore ouvert le chemin qui nous mènera, certes, avec persévérance et davantage de détermination, à atteindre les objectifs des Nations Unies en Somalie, notamment ceux de l'instauration de la paix, de la sécurité, de la réconciliation nationale, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de la reconstruction nationale.

Dans ce contexte, nous devons nous féliciter du fait que la Force d'intervention unifiée, malgré la persistance de certaines difficultés, a réussi à établir dans les zones de la Somalie où elle a été déployée les conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, même dans les zones les plus démunies, ce qui non seulement a permis de réduire considérablement le nombre de morts, mais a également eu des répercussions assez positives sur la situation nutritionnelle et sanitaire de la population.

Le processus de reconstruction nationale, grâce aux efforts du Secrétaire général et de son Représentant spécial, a connu d'énormes progrès, et nous sommes sur le point d'assister, peut-être encore aujourd'hui, à l'approbation, par la conférence de réconciliation nationale, de tous les documents régissant le processus de réconciliation nationale.

Nous tenons aussi à souligner que le rôle de la société civile, autant en ce qui concerne la restauration de la vie du pays que son influence sur le domaine politique, n'a cessé de s'accroître en vertu du nouveau climat établi. Cela s'exprime dans le rôle important que jouent, dans le processus susmentionné, les groupes religieux et féminins, les représentants des

M. Barbosa (Cap-Vert)

organisations civiques et les organisations non gouvernementales, les personnes âgées, les dirigeants traditionnels et les personnalités illustres du pays.

Nous tenons à noter aussi qu'une importante conférence sur l'assistance humanitaire a été réalisée et que les idées clefs concernant l'enlèvement de centaines de milliers de mines éparpillées de façon indiscriminée sur tout le territoire somali ont déjà été définies par le Secrétaire général.

En somme, nous pouvons affirmer que, malgré les intenses dégâts que la société somalie a déjà subis du fait d'une longue période d'anarchie, de confrontation et de chaos, elle se trouve déterminée à se remettre de la situation tragique dans laquelle elle a été plongée.

Il nous semble donc opportun de rendre de nouveau hommage au Secrétaire général pour sa contribution décisive à la redéfinition de la stratégie des Nations Unies à l'égard du conflit somali.

Nous avons aussi la plus haute appréciation pour l'action des pays participants à la Force d'intervention unifiée, en particulier celle des Etats-Unis d'Amérique, et pour leur contribution sans lesquelles la réalisation de cette opération ne serait pas possible.

La nouvelle étape que nous sommes en train de franchir, malgré le succès de l'action de la Force d'intervention unifiée, nous pose des défis encore plus complexes, et les tâches à accomplir sont de nature plus délicate. En effet, nous avons atteint un point critique du processus tendant à mettre fin au conflit somali, où davantage de persévérance, de détermination et de créativité seront exigées de tous les membres de la communauté internationale et, en particulier, des Nations Unies.

C'est dans cette perspective que nous saluons et appuyons vivement le rapport exhaustif et excellent qui nous a été soumis par le Secrétaire général et qui, à notre avis, traite de façon irréprochable des principales questions relevant du processus de paix, de réconciliation et de reconstruction de la Somalie, notamment celles concernant le désarmement, l'aide humanitaire, la restauration des institutions nationales, l'unité du pays, la résolution des problèmes des réfugiés et des personnes déplacées, et le déminage.

Le projet de résolution qui a fait l'objet d'un excellent débat au sein du Conseil de sécurité mérite, bien évidemment, un fort appui de la délégation cap-verdienne, qui, en conséquence, votera en sa faveur.

M. Barbosa (Cap-Vert)

Au moment où nous procédons à la création de l'ONUSOM II, il nous semble juste de mettre en relief la contribution importante de l'ONUSOM I au processus de paix en Somalie dans une conjoncture pleine d'incertitudes et de difficultés, et cela malgré les limitations de son mandat et les moyens réduits dont elle disposait.

La contribution de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique, de la Ligue des Etats arabes et du Mouvement des pays non alignés, en particulier dans le domaine de la réconciliation nationale, a aussi été inestimable.

Enfin, nous saluons tous les efforts louables et courageux des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des individus qui participent au processus global de promotion d'une paix durable en Somalie.

M. SNOUSSI (Maroc) : Ma délégation voudrait, de prime abord, exprimer ses félicitations au Secrétaire général, S. E. M. Boutros-Ghali, pour la manière sage et efficace dont il a traité de la question tragique de la Somalie depuis son entrée en fonctions. Nous apprécions son analyse rationnelle de l'évolution du drame somali ainsi que la lucidité et la clarté avec lesquelles il a fait ses recommandations contenues dans son dernier rapport (S/25354), daté du 3 mars courant.

M. Snoussi (Maroc)

Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a suivi avec perplexité et angoisse le calvaire du peuple somali exposé aux rigueurs de la faim et décimé progressivement pendant que des factions politiques et autres se livraient à une guerre sans merci et des bandes de maraudeurs semaient la terreur, pillaient et empêchaient l'aide humanitaire de parvenir à une population affamée. L'impact des images d'horreur a fait que la solidarité internationale s'est mobilisée pour mettre un terme au chaos et à l'anarchie.

L'adoption, en vertu du Chapitre VII de la Charte, par le Conseil de sécurité, le 3 décembre 1992, de la résolution historique 794 (1992) a répondu de façon ferme et appropriée à une situation sans précédent dans les annales des Nations Unies. Nous tenons à ce propos à exprimer notre gratitude aux Etats-Unis d'Amérique pour le rôle qu'ils ont joué afin de matérialiser cette résolution et de permettre sa mise en oeuvre immédiate.

Nous étions en plein accord avec le Secrétaire général lorsqu'il a jugé sage et indispensable de revoir les fondements de base de l'action des Nations Unies en Somalie en vue de les adapter à cette situation exceptionnelle, où un lien inextricable s'est établi entre l'aide humanitaire et la sécurité. Il ne fait aucun doute aujourd'hui que l'Opération Force d'intervention unifiée, en dépit de son déploiement relativement limité sur le terrain, a eu une influence positive et décisive pour ce qui est de la pacification du pays et de la création de conditions qui ont rendu l'espoir aux milliers de Somalis en détresse.

En plus de sa mission de paix, cette opération de police a contribué, dans une large mesure, à tracer la voie pour un dénouement politique de la crise somalie et aidé le Secrétaire général et ses Représentants spéciaux dans leurs efforts pour parvenir à une normalisation politique de la situation.

En effet, l'action menée par le Secrétaire général en faveur de la réconciliation et de l'unité nationale en Somalie a eu des effets positifs. C'est ainsi qu'en janvier dernier, à Addis-Abeba, les belligérants, assis pour la première fois à la même table, ont signé trois accords importants en dépit du caractère souvent difficile et laborieux de leurs négociations.

Le progrès accompli par cette réunion a permis de préparer la Conférence de réconciliation nationale, réunie à partir du 15 mars courant, et qui, à son tour, a réalisé un grand pas en direction d'une entente nationale sur des

M. Snoussi (Maroc)

questions de fond engageant le futur, sinon l'existence même du pays. Nous espérons ardemment que la signature de tous les accords interviendra le plus tôt possible et que les parties signataires respecteront scrupuleusement leurs engagements.

En dépit de tous ces développements positifs, l'amélioration constatée sur le terrain demeure toujours relative et n'est pas irréversible, comme l'a mentionné le Secrétaire général dans son rapport : le problème de la sécurité n'est pas totalement résolu et le désarmement est loin d'être complet. En d'autres termes, la mission qui sera dévolue à l'Opération des Nations Unies en Somalie II (ONUSOM II) devrait être à la hauteur des exigences actuelles et futures de la situation.

En effet et en plus des tâches confiées à la Force d'intervention unifiée, l'ONUSOM II sera appelée à entreprendre la tâche gigantesque de reconstruire le pays, de restaurer ses institutions politiques et de réhabiliter son économie. Cette opération, la première dans son genre jamais entreprise par les Nations Unies, illustre de façon claire le rôle important que cette Organisation, devenue désormais la manifestation de la solidarité internationale, peut jouer en cas de crise de ce genre.

C'est pour mon pays une source de fierté que d'avoir participé concrètement à toutes les opérations lancées jusqu'à ce jour en Somalie, car nous avons tenu à assumer totalement nos engagements moraux vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies, et estimons qu'il est de notre devoir en tant qu'Arabes, Africains et Musulmans de participer à l'effort international déployé pour trouver une solution efficace à la crise que connaît notre pays frère de Somalie.

Nous sommes certains qu'en adoptant ce projet de résolution, le Conseil de sécurité s'acquittera de façon adéquate, opportune et efficace des obligations qui sont les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies.

Nous espérons que tous les chefs de file somalis donneront la priorité à leur peuple, à la paix et à la sécurité, et coopéreront pleinement avec les Nations Unies ainsi qu'avec les organisations politiques et humanitaires opérant dans le pays en vue de trouver une solution définitive à ce drame, car la responsabilité principale de réaliser le bien-être futur des Somalis incombe en priorité aux Somalis eux-mêmes.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :  
Par l'adoption de ce projet de résolution, les membres du Conseil de sécurité signaleront qu'il est temps que les Nations Unies reprennent leur rôle de chef de file dans le rétablissement de la paix en Somalie et dans la création des conditions permettant aux Somalis de choisir leur propre avenir. Nous apprécions le rôle essentiel qu'a joué le Secrétaire général jusqu'à présent et nous continuons de compter sur sa perspicacité et son leadership pour l'avenir.

Depuis l'adoption de la résolution 794 (1992) du Conseil de sécurité le 3 décembre de l'année dernière, les Etats-Unis ont été heureux de se joindre à plus de 30 autres Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre d'une mission militaire de secours sans précédent quant à sa portée et à son but. Ces pays sont trop nombreux pour être cités ici, mais ils viennent de toutes les régions du monde et ont fourni une assistance de tous les types : unités d'infanterie, médecins et infirmiers, ingénieurs, travailleurs humanitaires, spécialistes de la police, camions, avions, toutes sortes de soutien logistique, utilisation de bases navales et aériennes et, bien sûr, une aide financière généreuse.

Les Etats-Unis ne veulent pas minimiser les tâches qui nous attendent. Aussi grands qu'aient été les défis en Somalie, ceux que nous devons relever maintenant sont encore plus grands. Il est cependant juste de dire à tous ceux qui ont participé à l'"Opération Redonner l'espoir" et à ceux qui l'ont appuyée qu'ils ont fait leur devoir. L'espoir est désormais de retour en Somalie.

Le moment est maintenant venu pour les Nations Unies d'achever la tâche commencée par la Force d'intervention unifiée. En adoptant ce projet de résolution, nous nous lançons dans une entreprise sans précédent qui vise non moins que le rétablissement de tout un pays en tant que membre fier, viable et participant de la communauté des nations. Il s'agit là d'une entreprise historique. Nous sommes heureux de nous y associer et nous l'appuierons vigoureusement.

En même temps, nous sommes réalistes. Nous sommes conscients que ce projet de résolution engage la communauté mondiale à fournir l'assistance la plus complète jamais fournie à un pays, mais à le faire sans beaucoup d'expérience et sans aucun modèle pour guider nos pas.

Mme Albright (Etats-Unis)

Nous sommes pourtant certains d'une chose : chaque élément du programme pour la Somalie est nécessaire pour assurer le succès de ce programme dans son ensemble et le redressement de ce pays. Par l'intermédiaire de son Représentant spécial, le Secrétaire général doit veiller au respect du cessez-le-feu, au désarmement, au maintien de la sécurité, à la poursuite des secours et de l'aide humanitaire, à la reconstruction et au redressement économique, au rapatriement des réfugiés, à la création d'une administration civile et, surtout, à la réconciliation politique.

En effet, par la mesure qu'il va prendre aujourd'hui, le Conseil de sécurité engagera les Nations Unies à relever ce qui est probablement le défi le plus ardu de son histoire dans le domaine de la coordination. L'on ne saurait exagérer l'importance de son succès ou le prix de son échec. Engageons-nous donc à assurer son succès.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/25472, tel qu'il a été modifié oralement dans sa version provisoire.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel qu'il a été modifié oralement dans sa version provisoire, a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 814 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. CHEN Jian (Chine) (interprétation du chinois) : La question de la Somalie est au centre de l'attention de la communauté internationale depuis la fin de 1991. En vue de mettre fin à la guerre en Somalie, de mettre un terme aux souffrances indicibles du peuple somali, d'assurer la réconciliation nationale et de rétablir la paix et la stabilité dans ce pays, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et la communauté internationale tout entière ont déployé des efforts inlassables. A l'heure actuelle, bien que la situation en Somalie soit moins tendue, elle demeure cependant instable et complexe. Nous notons avec préoccupation que des conflits armés sporadiques continuent d'éclater en Somalie; qu'un environnement sûr pour l'acheminement de l'aide humanitaire n'a pas encore été complètement créé; et que les nombreuses victimes frappées par la catastrophe continuent de vivre dans des conditions misérables.

Comment mettre véritablement et efficacement fin à la crise en Somalie : voilà le défi que la communauté internationale tout entière doit relever. La Chine a toujours pensé que la recherche d'une solution politique à la question somalie devait se faire par des moyens pacifiques, dans le cadre de la Conférence sur la réconciliation nationale et sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. En même temps, nous prenons également note de l'avis du Secrétaire général selon lequel bien que la situation unique due à l'absence de tout gouvernement réellement opérationnel en Somalie ait augmenté la difficulté et la complexité du règlement de la question somalie, tout retard apporté à ce règlement affectera indiscutablement la paix et la stabilité de la région tout entière. C'est la raison pour laquelle nous sommes d'accord pour que l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures fermes et exceptionnelles en Somalie, conformément aux recommandations du Secrétaire général et à la demande de la plupart des pays africains, et ce, afin de créer un environnement sûr pour l'acheminement de l'aide humanitaire et les conditions favorables au règlement final de la question somalie.

Le fait d'autoriser l'ONUSOM II à prendre des mesures d'exécution en vertu du Chapitre VII de la Charte afin d'appliquer son mandat en a fait la première opération du genre dans l'histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous comprenons que cette autorisation est due aux nécessités de la situation exceptionnelle qui existe en Somalie et ne devrait

M. Chen Jian (Chine)

pas constituer un précédent pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En même temps, nous estimons que l'ONUSOM II devrait agir prudemment dans l'application de ces mesures d'exécution. Lorsque la situation s'améliorera en Somalie, l'ONUSOM II devrait reprendre promptement ses opérations ordinaires de maintien de la paix.

Un règlement réel de la question somalie dépend, en dernière analyse, du peuple somali. Ce n'est que lorsque les différends auront été réglés par le dialogue et la consultation et que la réconciliation nationale aura été réalisée qu'une paix et une stabilité durables pourront être instaurées. A cet égard, nous sommes heureux de noter que, grâce aux efforts déployés par le Secrétaire général, la Conférence sur la réconciliation nationale en Somalie tenue à Addis-Abeba a fait de réels progrès malgré de nombreuses difficultés. Nous espérons sincèrement que les factions somalies concernées placeront les intérêts fondamentaux du peuple somali et de la paix et de la sécurité régionales avant toute chose, qu'elles conserveront l'élan de la réconciliation nationale et qu'elles trouveront une solution politique à la question somalie le plus rapidement possible.

M. MERIMÉE (France) : Monsieur le Président, depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 794 (1992), et que la Force d'intervention unifiée a été déployée sur le terrain, la situation en Somalie a évolué de façon encourageante. Une amélioration sensible a pu être obtenue sur le plan humanitaire grâce à un accroissement important et à une meilleure distribution d'aide aux populations, et le dialogue entre Somalis a été engagé en vue de parvenir à une réconciliation nationale.

La France se félicite de ces progrès, qui ont été rendus possibles grâce à une mobilisation sans précédent de la communauté internationale. Elle n'a pas ménagé, pour sa part, ses efforts pour contribuer à cette opération, tant par la fourniture d'assistance humanitaire que par l'envoi en Somalie d'un contingent d'environ 1 500 hommes.

Malgré les résultats encourageants que j'ai évoqués, beaucoup reste à faire. Les événements de ces dernières semaines ont confirmé, en particulier, que des conditions de sécurité satisfaisantes n'ont toujours pas été rétablies, comme le note d'ailleurs le Secrétaire général dans le rapport qu'il a soumis au Conseil. Les factions disposent toujours de grandes

M. Mérimée (France)

quantités d'armements, et de graves incidents continuent à se produire, comme par exemple la reprise récente des affrontements entre factions à Kismayo. En outre, nous sommes préoccupés par les risques de détérioration dans le nord du pays, du fait notamment de l'absence de la Force d'intervention dans cette zone.

Dans ces conditions, il est essentiel que l'ONUSOM II dispose du mandat et des moyens nécessaires, d'une part pour remplir sa mission dans un contexte qui demeure instable, d'autre part pour prendre les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité. Cela suppose notamment que le désarmement des factions soit poursuivi résolument et que la Force soit déployée progressivement sur l'ensemble du territoire somali. Il est également essentiel que, afin de préserver les résultats déjà acquis avec la Force d'intervention, la transition de celle-ci vers l'ONUSOM II soit effectuée avec précaution, étape par étape, et en tenant le plus grand compte de la situation prévalant dans chaque zone.

Le Gouvernement français est heureux que la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter aille dans le sens de ces préoccupations, et en particulier qu'une part importante des dispositions de ce texte aient été inscrites, conformément aux recommandations du Secrétaire général, dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Comme elle l'a fait jusqu'à présent, la France continuera de contribuer activement à l'action des Nations Unies en faveur de la Somalie, en poursuivant son aide humanitaire et en mettant à la disposition de l'ONUSOM II un contingent militaire de 1 100 hommes.

En adoptant cette résolution, les Nations Unies s'engagent dans une opération sans précédent, tant par son ampleur que par le contexte dans lequel elle intervient, caractérisé par l'absence d'autorité gouvernementale et d'institutions en Somalie. S'agissant de la taille de l'opération, justifiée par la diversité et la lourdeur des tâches à accomplir, nous espérons que tous les efforts possibles seront déployés pour limiter, sans nuire à l'efficacité de la force, le coût de celle-ci.

Quant au deuxième élément que je viens d'évoquer, l'absence de gouvernement et d'institutions, il appartient à la communauté internationale et en particulier aux Nations Unies de continuer à apporter tout leur soutien au processus de réconciliation nationale qui, seul, offre l'espoir d'une

M. Mérimée (France)

reconstruction politique du pays et d'un retour durable de la paix. A cet égard, nous nous félicitons de la tenue de la récente réunion des factions à Addis-Abeba, et nous formulons le souhait que, sur la base des résultats déjà acquis, le dialogue se poursuive. La France réitère son plein soutien aux efforts que déploient le Secrétaire général et son Représentant spécial en ce sens.

En conclusion, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que les Somalis sauront faire prévaloir l'intérêt de leur pays, en prêtant toute leur coopération à l'action de la communauté internationale en leur faveur, et en poursuivant les efforts engagés pour la réconciliation nationale. La réussite de l'action entreprise par le Conseil de sécurité est à ce prix.

M. PEDAUYE (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que ma délégation intervient sous votre présidence à une séance officielle du Conseil de sécurité, permettez-moi de dire combien nous apprécions l'efficacité, la compétence et l'habileté avec lesquelles vous vous acquittez de vos fonctions. Je voudrais également, au nom de ma délégation, remercier l'Ambassadeur Ahmed Snoussi, du Maroc, de la façon extrêmement compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de février.

Le rapport présenté par le Secrétaire général le 3 mars dernier a mis en relief les progrès importants réalisés grâce aux activités de la Force d'intervention unifiée en Somalie. Cependant, le déploiement de cette force s'est limité aux régions centrales et méridionales du pays, le désarmement n'a pu être complété et les progrès réalisés, bien qu'étant notables, ne sont pas irréversibles, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport.

M. Pedauve (Espagne)

La nature exceptionnelle de la situation en Somalie, minutieusement décrite dans le rapport susmentionné, exige l'adoption de mesures tout aussi exceptionnelles. En conséquence, en reprenant les recommandations du Secrétaire général, la résolution historique que nous venons d'adopter institue la première opération de ce genre autorisée par la communauté internationale et constitue un pas décisif pour tenter de mettre fin aux souffrances du peuple somali et de faire face à une crise qui, malgré son caractère essentiellement interne, risque d'affecter la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région. Ma délégation est parfaitement consciente qu'il s'agit là d'une opération sans précédent et que les objectifs visés sont aussi louables qu'ambitieux.

L'ampleur des tâches confiées à l'Opération élargie des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) a pour but de briser le cercle vicieux qui fait obstacle à l'acheminement efficace de l'aide humanitaire. L'ONU a reconnu qu'il est impossible de se contenter d'assurer la distribution de l'aide humanitaire et qu'il faut également appuyer le processus de réconciliation et de reconstruction nationale en Somalie. Ces deux tâches ne peuvent être entreprises que si la sécurité est garantie dans l'ensemble du territoire de la Somalie. Voilà la principale mission de l'ONUSOM II et la raison pour laquelle les forces des Nations Unies continueront d'agir conformément au Chapitre VII de la Charte et devront, entre autres fonctions importantes, procéder au désarmement des factions et autres groupes de la société somalie.

Il est essentiel pour le succès de l'opération que la transition entre la Force d'intervention unifiée et l'ONUSOM II se fasse sans problèmes. Cette transition devra être graduelle et se dérouler sans heurts afin d'éviter que les chefs des différentes factions ou groupes armés puissent profiter du vide créé dans une zone donnée sur laquelle la Force d'intervention unifiée aurait déjà établi son contrôle. Ma délégation ne peut donc que souligner les mises en garde du Secrétaire général sur la nécessité de respecter la souplesse de ce processus de transition et des quatre phases qui le composent.

Il convient également, à mon avis, de rappeler ici combien il est important que la Force d'intervention unifiée fournisse un appui logistique constant à l'opération des Nations Unies.

M. Pedauye (Espagne)

Ce projet ambitieux devra pouvoir compter - et ceci est un élément fondamental - sur la pleine collaboration du peuple somali. D'où la nécessité, comme le signale la résolution, d'intégrer au processus de réconciliation nationale le plus grand nombre possible de représentants de la société, y compris les notables, les cadres professionnels, les intellectuels, les femmes, etc., ainsi que de rétablir les institutions, telles qu'une force de police somalie, autour desquelles l'administration nationale pourra se reconstruire. Je voudrais exprimer l'espoir que la Conférence sur la réconciliation nationale qui a lieu en ce moment même à Addis-Abeba permettra d'accomplir des progrès substantiels dans cette voie.

Par ailleurs, la participation active des institutions spécialisées, des programmes des Nations Unies, des organisations régionales et non gouvernementales sera également nécessaire. Quoi qu'il en soit, la persévérance doit être un élément essentiel de l'ensemble de ce processus, étant donné que la situation anarchique décrite par le Secrétaire général dans son dernier rapport, daté du 3 mars, laisse entrevoir que l'opération que nous venons d'approuver sera longue et semée d'embûches.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, l'Espagne a suivi avec attention l'évolution de la crise somalie. Elle a fourni toute l'aide possible, tant sous forme de contributions strictement nationales que par le biais d'organisations internationales dont elle est membre. Dans ce contexte, j'estime important de signaler qu'entre 1991 et 1992, la Communauté européenne et ses Etats membres ont versé plus de 350 millions de dollars au titre de l'aide à la Somalie et que les organes de coopération politique européenne ont fait des déclarations appuyant les efforts consentis par la communauté internationale et l'ONU en vue de contribuer au règlement du conflit en Somalie.

L'Espagne estime que la résolution que nous venons d'approuver et la mise en place de l'ONUSOM II permettront de rétablir la paix et la sécurité en Somalie, mettant ainsi un terme à la catastrophe humanitaire qui frappe ce pays. C'est pour toutes ces raisons que je voudrais exprimer la reconnaissance de mon Gouvernement au Secrétaire général et à son Représentant spécial pour la lucidité et le courage dont ils ont fait preuve et les assurer de notre plein appui dans l'accomplissement des tâches difficiles qui les attendent encore.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Représentant de l'Espagne de ses aimables paroles à mon endroit.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : En adoptant à l'unanimité la résolution d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité a franchi un nouveau pas décisif sur la voie devant mener au règlement de la situation complexe et unique qui prévaut toujours en Somalie.

La raison essentielle pour laquelle on demande à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle plus musclé en Somalie est l'inexistence temporaire de gouvernement dans cet Etat Membre. En effet, les institutions nationales et régionales ainsi que les administrations civiles dans ce pays se sont pratiquement effondrées.

Le mandat complexe et de grande envergure contenu dans la résolution que nous avons adoptée est donc une mesure nécessaire et appropriée prise par le Conseil de sécurité en vue de revenir, le plus rapidement possible, à une situation normale en Somalie.

La délégation brésilienne se félicite des progrès réalisés à la Conférence sur la réconciliation nationale en Somalie et espère que le processus de règlement politique et de réconciliation nationale sera couronné de succès grâce à la participation large et active de tous les secteurs de la société somalie.

Tout en reconnaissant que la responsabilité de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays incombe en dernière instance au peuple somali lui-même, la délégation brésilienne se félicite de la volonté exprimée par certains gouvernements à la troisième Réunion de coordination des Nations Unies sur l'assistance humanitaire à la Somalie, de contribuer aux efforts de secours et de relèvement dans ce pays.

Nous remercions les organisations régionales et autres, telles que l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés pour leur coopération aux efforts de l'Organisation des Nations Unies, et nous louons l'assistance inestimable que fournissent les pays voisins pour encourager le processus de réconciliation nationale en Somalie et pour soulager le sort du Peuple somali.

M. Sardenberg (Brésil)

Nous exprimons également nos remerciements à la Force d'intervention unifiée pour le rôle important qu'elle a joué en vue d'assurer un environnement sûr pour le déroulement des opérations de secours humanitaires en Somalie. La convergence et la coordination des efforts de toutes ces organisations avec ceux des Nations Unies dans une opération d'une ampleur sans précédent montrent qu'il est possible d'établir un partenariat constructif et de se partager les tâches lorsque la communauté internationale est disposée à faire preuve de solidarité et d'engagement politique.

La délégation brésilienne rend une fois de plus hommage au dévouement et à l'abnégation du personnel de l'ONU et d'autres organisations qui s'efforcent de fournir une aide humanitaire à la population somalie.

Nous espérons que tous les secteurs de la société somalie intensifieront leurs efforts en vue d'assurer la conclusion heureuse du processus de réconciliation nationale. Nous sommes convaincus que la communauté internationale ne manquera pas de continuer à appuyer sans réserve la réalisation de cet objectif.

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire combien ma délégation apprécie la compétence, l'efficacité et la sagesse inégalables avec lesquelles vous vous acquittez de vos fonctions de Président pendant le mois en cours dans des joutes caractérisées par un mélange judicieux d'initiative et de patience.

Je voudrais également exprimer l'admiration de ma délégation pour la compétence et la sagesse dont a fait preuve mon frère, l'Ambassadeur Ahmed Snoussi, au cours de son mandat de Président du Conseil, le mois dernier. Nous regrettons seulement que ce dernier mois n'ait duré que 28 jours.

Ma délégation a accueilli avec satisfaction, et avec un profond intérêt, le rapport exhaustif du Secrétaire général, en date du 3 mars 1993, sur la Somalie, présenté en application de la résolution 794 (1992). Il est évident que la préparation de ce rapport a demandé beaucoup d'efforts et une importante réflexion constructive, et nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général poursuive cette initiative et continue d'exercer son leadership dans le processus de mise en oeuvre.

Malgré les multiples sollicitations auxquelles sont soumises ses ressources limitées, le Gouvernement pakistanais a appuyé activement et matériellement les efforts de l'Organisation des Nations Unies en Somalie, comme en fait foi notre participation à l'Opération initiale des Nations Unies en Somalie (ONUSOM I). Nous espérons poursuivre cette coopération, voire étendre notre engagement.

Le rôle important, crucial même, joué par le contingent américain et la Force d'intervention unifiée dans le rétablissement d'un semblant de normalité en Somalie mérite la gratitude et l'approbation de toute la communauté internationale. Sans cet effort, nous n'en serions pas au stade où nous pouvons, aujourd'hui, adopter cette résolution.

Ma délégation loue également le dévouement manifesté et les efforts entrepris par le Secrétaire général et son équipe de fonctionnaires dévoués, par les différentes organisations multilatérales, par les organes des Nations Unies et par les organisations non gouvernementales; tous, en dépit de difficultés redoutables, ont fourni secours et réconfort au peuple somali souffrant et ont permis d'améliorer la situation en Somalie.

Nous devons également une profonde reconnaissance aux peuples et aux Gouvernements de Djibouti, de l'Ethiopie et du Kenya, qui, avec courage et

M. Marker (Pakistan)

fermeté, ont fait face aux problèmes que la lutte interne en Somalie créait pour eux et aux fardeaux qu'elle leur imposait. En fait, sans l'aide active de l'Ethiopie, le processus de réconciliation actuellement en cours à Addis-Abeba n'aurait pas été possible.

Le rôle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés mérite également d'être souligné.

Les causes principales de la situation tragique que le peuple somali connaît depuis les deux dernières années sont imputables à la politique intérieure de la Somalie. Il est néanmoins vrai que l'introduction d'armes modernes de l'extérieur et leur utilisation anarchique ont donné à une lutte interne pour le pouvoir les dimensions d'une catastrophe. C'est ainsi que, parallèlement aux efforts déployés pour faire progresser le processus de réconciliation, il faut prendre, avec la même détermination et la même obstination, des mesures pour placer les armes, notamment les armes lourdes, sous contrôle de l'Organisation des Nations Unies, pour déminer toutes les régions, pour réinstaller le plus rapidement possible les personnes déplacées et pour reconstruire l'infrastructure et l'économie somalies.

Il est donc crucial que l'ONUSOM II et le Secrétaire général reçoivent un mandat suffisamment général et souple pour pouvoir réaliser ce que nous attendons d'eux. Dans ce contexte, ma délégation attend un résultat positif de la Conférence sur la réconciliation nationale en Somalie, qui s'est ouverte le 15 mars à Addis-Abeba. La brève suspension de la conférence nous a inquiétés; sa reprise nous a toutefois rassurés. Nous espérons sincèrement que cette Conférence lancera un processus irréversible vers l'établissement d'un ordre démocratique en Somalie. Nous louons la sage décision du Secrétaire général d'élargir la participation à la Conférence en invitant des représentants de différents secteurs de la société civile somalie et nous espérons que ce processus sera couronné de succès.

Ma délégation considère la résolution adoptée aujourd'hui sur la Somalie comme un document historique, car elle engage l'Organisation des Nations Unies dans une vaste gamme d'activités et elle représente une réaction positive de l'Organisation des Nations Unies à la série de défis auxquels fait actuellement face la communauté internationale. Le succès de sa mise en

M. Marker (Pakistan)

oeuvre est par conséquent de la plus grande importance pour nous tous. Le Pakistan jouera un rôle positif dans sa mise en oeuvre et il reste profondément attaché aux objectifs de cette résolution, tant dans sa lettre que dans son esprit.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ERDOS (Hongrie) : Lors de l'adoption, en décembre dernier, de la résolution 794 (1992) du Conseil de sécurité sur l'action aussi résolue que novatrice qui était destinée à mettre fin aux souffrances du peuple somali, nous avons dit qu'il était hautement important que l'action internationale dans ce pays ne s'arrête pas à la réalisation de l'objectif immédiat, celui de l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations civiles. Nous avons insisté sur une action parallèle qui s'imposait, à savoir la création de conditions, non seulement pour la survie de ce peuple, mais aussi pour la réconciliation nationale, la remise en marche et la reconstruction politique et économique de la Somalie. Nous nous félicitons donc de l'adoption de la résolution 814 (1993) du Conseil de sécurité, qui est destinée à assurer une transition rapide et échelonnée de la mission de la Force d'intervention unifiée à l'ONUSOM II.

En même temps, nous mesurons les dimensions du défi qui confronte l'Organisation des Nations Unies à la veille de l'ONUSOM II. Pour bien le relever, il faut veiller à ce que l'ONUSOM II soit pleinement en mesure de s'acquitter de son mandat. Cela inclut la prise de mesures appropriées pour instaurer des conditions de sécurité, établir la stabilité et l'ordre public en Somalie. Cela inclut aussi, conformément aux exigences de l'étape actuelle, une assistance de la communauté internationale à la Somalie à travers l'ONUSOM II pour remettre le pays en marche et pour rebâtir ses structures institutionnelles. Ce grand dessein devra s'étendre à l'ensemble du pays, au nord comme au sud, et ne pourra être accompli que grâce à une combinaison heureuse du processus de réconciliation nationale des Somalis et des efforts soutenus et de grande envergure de la communauté internationale.

Comme la disponibilité et la volonté internationales d'assister le peuple somali existent et prennent corps par le biais de l'ONUSOM II, il appartient aux Somalis eux-mêmes, avant tout, de prendre en main leur destinée avec un

M. Erdős (Hongrie)

sens aigu des responsabilités et de recréer la société civile somalie qui, si cruellement, fait défaut à présent. Par conséquent, nous attachons la plus haute importance aux conférences tenues à Addis-Abeba et nous formulons l'espoir qu'elles déboucheront sur l'instauration d'un système démocratique et effectif en Somalie.

Nous estimons que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les pays faisant partie de la mission de la Force d'intervention unifiée a été exemplaire. De même, nous escomptons que le transfert à l'ONUSOM II, qui sera loin d'être aisé, s'accomplira de manière adéquate, sans marquer de temps d'arrêt. Je tiens à noter à ce propos que c'est grâce à l'initiative digne d'éloges des Etats-Unis d'Amérique, auxquels nous témoignons notre reconnaissance, que la reprise des responsabilités de l'ONUSOM est devenue de nos jours possible.

À notre avis, il est hors de doute que la mise en oeuvre de l'entreprise onusienne en Somalie, dont un nouveau chapitre s'ouvre avec la résolution 814 (1993), ne pourra se faire qu'en s'appuyant sur le Chapitre VII de la Charte, et il est incontestable que le succès de cette entreprise pourra donner de l'inspiration à l'Organisation des Nations Unies quant aux orientations à suivre à l'égard d'autres conflits qui déchirent notre monde.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Mon gouvernement souhaite rendre hommage aux pays qui ont fourni des contingents à la Force d'intervention unifiée, afin qu'elle s'acquitte de son mandat malgré des conditions difficiles. La Force a accompli beaucoup de progrès dans l'établissement d'un cadre sûr pour les opérations de secours humanitaire en Somalie. Alors que nous, au Conseil de sécurité, devons poursuivre nos efforts pour préserver et améliorer le cadre dans lequel sont apportés les secours, je crois que les besoins de la Somalie vont évoluer vers la reconstruction nationale aux plans politique, social et économique.

Ma délégation se félicite des résultats auxquels est parvenue la conférence des Nations Unies sur l'assistance humanitaire à la Somalie chargée d'examiner le programme de secours et de relèvement. A notre avis, la conférence a utilement offert un cadre important non seulement pour la fourniture des secours, mais aussi pour le retour de la Somalie sur la voie du redressement économique.

Le Japon a été heureux de verser 100 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie en appui aux opérations de la Force d'intervention unifiée. Il a également contribué 20 millions de dollars à l'aide humanitaire à la Somalie. Le Japon continuera d'examiner, en collaboration étroite avec l'ONU, la meilleure façon dont il pourrait appuyer le peuple somali dans ses efforts de reconstruction nationale. A ce sujet, ma délégation est d'avis que l'importance des efforts de création d'emplois, tels que les programmes de formation professionnelle mentionnés dans le rapport du Secrétaire général, doit être mise en relief.

Une paix et une sécurité durables ainsi qu'une véritable reconstruction ne seront possibles sans un règlement politique d'ensemble. Mon gouvernement demande instamment aux parties, mouvements et factions en Somalie de respecter les accords qu'ils ont eux-mêmes signés en janvier dernier à Addis-Abeba. L'avenir de la Somalie n'est pas entre les mains de l'ONU, de la Force d'intervention unifiée, de l'ONUSOM I ni de l'ONUSOM II, mais bien entre celles du peuple de la Somalie.

M. RICHARDSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) :

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre travail remarquable à la présidence du Conseil, dont la durée nous semble déjà

M. Richardson (Royaume-Uni)

dépasser les 31 jours qui lui reviennent. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour m'associer aux nombreux autres orateurs qui ont félicité chaleureusement l'Ambassadeur Snoussi pour le magnifique travail qu'il a accompli à la présidence du Conseil le mois dernier.

Il se fait assez tard. D'autres ont évoqué avec beaucoup d'éloquence la situation en Somalie, et je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'ils ont si bien dit. J'aimerais simplement faire quelques remarques.

D'abord et surtout, des remerciements doivent être adressés aux Etats-Unis et à tous les autres pays qui ont contribué à la Force d'intervention unifiée, sans les efforts et le travail préparatoire desquels nous ne pourrions sans doute pas adopter aujourd'hui la résolution sur l'Opération élargie des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II).

Ensuite, je crois que le grand mérite de la résolution que nous venons d'adopter réside dans son mélange de fermeté et de sensibilité - je dis fermeté parce que l'ONUSOM II sera dotée d'un mandat vigoureux en vertu du Chapitre VII de la Charte. Nous croyons que cela est une nécessité. Le processus de désarmement doit se poursuivre, comme l'a souligné le Secrétaire général. Un autre élément important est que l'ONUSOM II sera déployée sur tout le territoire de la Somalie. Comme d'autres le savent bien, ma délégation accorde beaucoup d'importance à ce point.

Lorsque je parle de sensibilité, je pense particulièrement au travail inestimable du Secrétaire général pour favoriser les efforts de réconciliation politique. Comme d'autres l'ont fait, je veux lui rendre un hommage chaleureux pour les conférences qui ont été organisées à Addis-Abeba et pour l'encadrement si attentif et si sensible qu'il leur a donné.

Je crois que nous reconnaissons tous, comme le fait d'ailleurs le rapport du Secrétaire général, la grande difficulté de la tâche de réconciliation nationale et l'ampleur de notre effort de construction intégrale. Je crois que la situation évolue dans la bonne direction et je rends de nouveau hommage aux efforts de tous ceux associés à l'ONU qui ont participé à cet effort jusqu'à maintenant.

La résolution souligne à juste titre les contributions qui doivent être apportées par les organisations humanitaires en Somalie. Comme d'autres, je rends hommage à tous les organes de l'ONU et à toutes les organisations

M. Richardson (Royaume-Uni)

intergouvernementales et non gouvernementales, qui oeuvrent dans un cadre difficile et malheureusement encore dangereux. Je crois que, à l'avenir, il sera important de parvenir à une coordination encore plus étroite des efforts humanitaires en Somalie, et je me réjouis du fait que des démarches sont entreprises en ce sens.

Mon propre gouvernement a apporté une contribution majeure aux efforts de secours, tant au plan national que, comme l'a dit mon collègue espagnol, dans le cadre de la Communauté européenne.

Finalement, l'unité du Conseil de sécurité pour l'adoption de ce que d'autres ont qualifié à juste titre de résolution historique constitue en soi un élément important et, je l'espère, décisif. Nous devons maintenir cette unité d'action dans ce qui s'annonce comme des moments difficiles à mesure que les opérations de l'ONUSOM II se dérouleront.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La délégation russe s'associe à ceux qui vous ont exprimé, Monsieur le Président, des paroles chaleureuses au sujet de la façon excellente dont vous dirigez les séances du Conseil. Nous félicitons aussi votre prédécesseur, l'Ambassadeur Snoussi, pour son travail remarquable au poste de Président du Conseil le mois dernier.

La Fédération de Russie appuie les efforts que déploie l'ONU pour garantir l'établissement de conditions sûres à la fourniture d'aide humanitaire d'urgence au peuple somali, stabiliser la situation et réaliser un règlement politique et la réconciliation nationale en Somalie. Nous avons voté pour la résolution adoptée par le Conseil de sécurité sur le transfert des opérations de la Force d'intervention unifiée à l'Opération élargie des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) parce que le mandat de l'ONUSOM II est axé sur la garantie de conditions sûres pour la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence au moyen, entre autres, du désarmement des formations armées somaliennes. Nous croyons qu'il est nécessaire d'assurer un transfert harmonieux et échelonné des opérations de la Force à l'ONUSOM II. Il est également important que le début de l'Opération et sa mise en oeuvre soient étroitement liés aux efforts déployés en faveur d'un règlement politique à long terme en Somalie.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

A ce sujet, nous espérons que les résultats de la Conférence sur la réconciliation nationale qui s'est tenue à Addis-Abeba auront une incidence positive importante sur l'exécution rapide des tâches qui incombent à l'Opération des Nations Unies.

Nous accordons beaucoup d'importance au renforcement de l'embargo contre les livraisons d'armes à la Somalie qui a été décidé par le Conseil de sécurité et nous estimons qu'il est important que tous les Etats appliquent de façon stricte cette décision du Conseil de sécurité.

La délégation russe attache beaucoup d'importance à la nécessité de veiller à une allocation adéquate des fonds. A ce sujet, nous prenons note de l'intention du Secrétaire général de soutenir la présence de l'ONU en Somalie à un niveau minimal. Les conséquences financières de cette opération doivent être soigneusement examinées par les spécialistes des organes budgétaires appropriés de l'ONU afin d'assurer une utilisation économiquement efficace des importants crédits alloués.

Compte tenu du caractère sans précédent de l'Opération, il est indispensable que le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, informe régulièrement les membres du Conseil des mesures prises relativement à la période de transition entre la Force d'intervention unifiée et l'ONUSOM II et au déploiement de l'Opération elle-même.

La Fédération de Russie est disposée, avec d'autres membres de la communauté internationale, à favoriser activement l'exécution efficace des tâches qui incombent à cette importante opération de l'ONU en Somalie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je voudrais maintenant faire une brève déclaration en ma qualité de représentant de la Nouvelle-Zélande.

La Nouvelle-Zélande se félicite des efforts déployés par la Force d'intervention unifiée et des contributions faites à titre individuel par des pays des Nations Unies à l'opération en Somalie. Nous sommes également heureux que la Nouvelle-Zélande ait participé à cet effort. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement des Etats-Unis d'avoir indiqué la voie à suivre à la Force d'intervention unifiée.

Il est toutefois clair que la situation en Somalie demeure extrêmement instable. Les événements tragiques qui se sont produits récemment montrent que les progrès accomplis ne peuvent encore être considérés comme étant irréversibles.

Dans ce contexte, la Nouvelle-Zélande appuie pleinement la résolution que nous venons d'adopter. Il s'agit d'une décision importante, qui marque le nouveau pas franchi par les Nations Unies vers la définition d'une nouvelle ère dans les opérations de maintien de la paix.

Nous pensons que la résolution décrit fidèlement la situation en Somalie et identifie correctement les tâches prioritaires des nouvelles opérations des Nations Unies dans ce pays.

La Nouvelle-Zélande estime que l'une des premières priorités est d'achever le processus de désarmement commencé par la Force d'intervention unifiée. On ne saurait trop insister sur ce point. Tout progrès vers la réconciliation politique et le relèvement économique en Somalie dépend de l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables. La Nouvelle-Zélande appuie par conséquent le fait que la résolution a mis particulièrement l'accent sur le désarmement. Nous croyons qu'il importe de déterminer, pour commencer, quelles sont les parties qui doivent être désarmées.

Il est tout aussi important, bien sûr, de poursuivre l'aide humanitaire, principal motif de l'intervention des Nations Unies en Somalie. L'efficacité des efforts des Nations Unies à cet égard sera, à notre avis, renforcée par une coopération et une coordination étroites avec les organisations non gouvernementales, comme le demande la résolution que nous venons d'adopter.

Le Président

La Nouvelle-Zélande saisit cette occasion pour rendre hommage au rôle joué par les nombreuses organisations non gouvernementales qui, dès le tout début de la crise en Somalie, se sont montrées disposées à venir en aide à la population et à continuer de le faire dans des circonstances extrêmement difficiles, travaillant souvent dans des conditions précaires. Elle tient à les en remercier.

Le relèvement en Somalie dépend du rétablissement d'institutions politiques efficaces aux niveaux local, régional et national et de la mise en place de processus démocratiques. Il dépend également de la possibilité d'assurer la protection des droits de l'homme de la population de ce pays. Les efforts des Nations Unies pour apporter une aide dans ces domaines revêtent la plus haute priorité et demanderont une participation soutenue de la part de l'Organisation.

Les Nations Unies doivent être prêtes à aller jusqu'au bout de leur engagement en Somalie.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 15.



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3189

30 mars 1993

FRANCAIS

UN LIBRARY  
MAR 31 1993  
UN/SA COLLECTION

## PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3189e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 30 mars 1993, à 12 h 10Président : M. O'BRIEN

(Nouvelle-Zélande)

Membres : Brésil  
Cap-Vert  
Chine  
Djibouti  
Espagne  
Etats-Unis d'Amérique  
Fédération de Russie  
France  
Hongrie  
Japon  
Maroc  
Pakistan  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
VenezuelaM. ARAUJO CASTRO  
M. PEREIRA  
M. CHEN Jian  
M. OLHAYE  
M. PEDAUYE  
Mme ALBRIGHT  
M. VORONTSOV  
M. LADSOUS  
M. ERDOS  
M. MARUYAMA  
M. BENJELLOUN-TOUIMI  
M. MARKER  
  
Sir David HANNAY  
M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.